

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON**, Alain **MOISSONNIER**, Rachel **HUGUES**, Jan **VINCENT**, Floriano **DE MATOS**,

Absents excusés : Michel **BONDIER** donne pouvoir à Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT** donne pouvoir à Floriano **De MATOS**, Dominique **LACROIX** donne pouvoir à Aïcha **BURDAIRON**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Michaël **MARILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### 1. Approbation des Procès-Verbaux des séances du 11 octobre 2022 et 28 novembre 2022

Les 2 procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

### 2. Actions du Maire par Délégation du Conseil Municipal

- Production d'attestation pour le dossier d'assurance responsabilité civile – incident épaveuse 2021
- Vente amiable de bois avec la société DUCRET (vente annulée par l'ONF).
- Renouvellement d'une concession au cimetière
- Dépôt de plainte suite à un affichage sauvage sur la commune (pour de la récupération de véhicule), sur nos panneaux de signalisation routière.

### 3. Personnel

#### a) Mise en place du RIFSEEP

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents bénéficiaires de la commune (l'ensemble de nos agents hors vacataires) et sollicite le Comité Technique (Centre de Gestion) pour l'approbation de la proposition de délibération. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

### 4. Finances

#### a) Investissement – clôture de l'année

Les investissements 2022 sont clos (échéance du 15 décembre pour les finances publiques). La commune aura investi cette année 212 000 € sur les différents projets municipaux, pour le budget principal.

Il reste à intégrer les travaux réalisés en régie pour le lavoir de la vie de l'auge et l'école, soit un montant total de 18 854,08 € par une opération d'ordre qui nécessite une décision modificative. La DM (d'un montant de 20 000€) est approuvée à l'unanimité. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

Il faut prévoir une décision modificative afin de mandater les dépenses 2022 pour le budget lotissement (insertion annonce légale) et assurer les écritures de stock correspondantes. La DM (d'un montant de 400€) est approuvée à l'unanimité. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

#### b) Investissement – autorisation d'engagement et mandatement avant le vote du BP 2023

Le Conseil Municipal approuve l'autorisation d'engagement et mandatement de crédits d'investissement avant le vote du BP 2023, pour un montant de 98 000 €. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

#### c) Versement de subventions

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 450€ pour Jura Sud activité, section escalade. Section qui a mis à disposition de notre école ses infrastructures et matériels pour un cycle de 7 séances. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

*d) Adhésion de la commune à une association*

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Villards-d'Héria aux Amis de la Gendarmerie. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

**5. Lotissement Cote du Moulin III**

*a) Résultat de la CAO – attribution des marchés*

Lot n°1 Terrassement – Réseaux humides : 1 seule réponse reçue dans les temps de l'appel d'offre, réponse 20 % supérieure aux estimations du marché actuel de notre cabinet. Lot déclaré infructueux, une procédure sera relancée.

Lot n°2 Voirie – Espaces verts : 3 réponses reçues dans les temps, et correspondant aux estimations du marché. Lot attribué dans la limite de la compatibilité avec la relance du Lot1.

Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

**6. Environnement – Forêt – Réseaux secs**

*a) Affouage – campagne hiver 2022-2023*

La campagne d'affouage de cet hiver est lancée. Elle portera essentiellement sur du bois d'éclaircie et d'ouverture paysagère dans le village. Une réunion avec les 8 affouagistes a été réalisée pour l'attribution des lots.

Assiette ONF 2023 : le suivi du plan d'aménagement forestier est validé ainsi que les travaux sur la parcelle de Fontaine Anglard. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

*b) Convention ACCA – projet d'électrification de la cabane de chasse*

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention avec L'ACCA Villards-d'Héria concernant les travaux d'électrification de l'impasse des plain champs. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

**7. Urbanisme / Eau / Patrimoine**

*a) Précision du tarif de l'eau : en cas de fuite*

Le Conseil Municipal approuve une modulation du tarif de l'eau en cas de fuite en rappelant en préalable notre règlement de l'eau – article 15 qui prévoit que l'abonné est responsable de la surveillance de sa consommation. Toutefois, en cas de fuite avérée et de réclamation avec bonne foi de l'abonné, en cas de surconsommation (annuelle) supérieure de 50% à la moyenne des 3 années représentatives précédentes, la commune déduira 50% de cette surconsommation de la facture. Cette réduction sera réduite de la prise en charge par les assurances des conséquences de la fuite d'eau. Une franchise de 50€ restant à la charge de l'abonné. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

*b) Demande de Monsieur et Madame MISCHLER*

Le principe validé ci-dessus sera appliqué à la demande de Monsieur et Madame Mischler.

**8. Voirie / Circulation / Equipements municipaux**

*a) Adoption d'une convention cadre d'occupation du domaine privé*

La gestion de la signalisation routière impose l'apposition de panneaux ou équipements sur le domaine privé. Le Conseil Municipal approuve la convention cadre concernant la mise en place de ces équipements et donne délégation de signature des convention individuelle basée sur cette convention cadre à Monsieur le Maire et au 3<sup>e</sup> adjoint en charge des équipements. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

*b) Création de points d'apports volontaires collecte des ordures ménagères*

Suite à la réunion entre la commission municipale et les représentants du SICTOM du Haut Jura, considérant la compétence ordures ménagères de Terre d'Émeraude Communauté, considérant la délégation de cette compétence par Terre d'Émeraude Communauté au SICTOM du Haut Jura, considérant le choix du SICTOM d'abandonner la collecte en porte à porte, considérant le choix du SICTOM de passer à des points d'apports volontaires sur tout son territoire avant 2025, considérant le programme adopté par le Comité Syndical du SICTOM qui place Villards-d'Héria en 2023 pour ce changement de mode de collecte, considérant la position de Terre d'Émeraude Communauté concernant la prise en charge financière du génie civil, considérant la prise en charge financière par le SICTOM des équipements, le Conseil Municipal décide de demander à Terre d'Émeraude Communauté de réaffirmer sa prise en charge financière des travaux de génie civil pour

Villards-d'Héria, de travailler avec le SICTOM du Haut Jura pour la meilleure répartition des points d'apport volontaire (Ordures Ménagères, recyclable et verre) sur la commune de Villards-d'Héria. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

Considérant l'abandon de la collecte en porte à porte, le Conseil Municipal décide de proposer un service d'enlèvement des déchets (OM, recyclable, verre) hebdomadaire, par l'employé communal, aux personnes inscrites au registre des personnes vulnérables qui en ferait la demande et après validation du dossier par la commission communale d'action sociale. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

## 9. Vie sociale

### a) Cantine- Garderie : construction – appel à projet

Dans la perspective des travaux du lotissement en 2023, et face à l'absence de réponse de Maison pour Tous à nos dernières sollicitations concernant le bâtiment ancienne poste toujours non occupé pour 2 logements sur les 3, le Conseil Municipal décide de travailler sur le projet de construction d'une Cantine-Garderie, dans le futur lotissement. Projet mixte qui comprendrait l'accueil périscolaire en Rez-de-chaussée (mutable en logements) et des logements à l'étage et de lancer un appel à Projet sur cette question. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

## 10. Affaires diverses

PLUi Haut Jura Saint-Claude : La communauté de commune a prescrit la réalisation d'un PLUi pour l'ensemble de son territoire. Le Conseil Municipal approuve la proposition de participer aux consultations lors des différentes étapes d'élaboration de ce document d'urbanisme. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

Evaluation de l'école : Le DASEN nous informe de l'évaluation périodique de l'école (dispositif prévu par la Loi pour une école de confiance du 26 juillet 2019). Le DASEN souhaite que cette évaluation puisse porter sur les liens entre l'école et le périscolaire. Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

Chemins ruraux : un travail important devra être réalisé afin d'intégrer les chemins ruraux à notre tableau des voiries communales. Les chemins ruraux font partis du domaine privé communal, il s'agit des chemins ouverts à la circulation du public, sur propriété communale et non classé comme voie communale. Il y a un travail important d'inventaire de ces chemins en amont de leur intégration dans le tableau de la voirie communal. C'est un objectif 2023.

Lac d'Antre : des travaux de peinture sont en cours dans la grande salle du Lac d'Antre, ainsi que la réhabilitation, désencombrement de l'ancien self. Une remise en location de la salle pleinement opérationnel pour l'été 2023 est l'objectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Le Maire,



Jean-Robert BONDIER